



MINISTÈRE DES SPORTS

Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

Suivi par :

Christophe BLANC,
Responsable de projet interministériel MENJ-MS
Christophe.blanc@sports.gouv.fr
Christophe.blanc@education.gouv.fr

Jean Louis GOUJU
Président du jury de la conférence de consensus « aisance aquatique »
jean-louis.gouju@enseignementsup.gouv.fr

La problématique de l'aisance aquatique s'impose comme un enjeu de politique publique. Elle est depuis peu devenue un « Objet de la vie quotidienne ». Qu'il s'agisse de sensibilisation, d'éducation, de citoyenneté, de santé ou de lutte contre les noyades accidentelles, il convient de fonder une politique volontariste visant des changements significatifs en termes d'aisance aquatique de nos concitoyens.

Pour cela, une conférence nationale de consensus consacrée à l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans est organisée les 20, 21 et 22 janvier 2020 au CREPS de Reims.

Nous avons le plaisir de vous solliciter d'y prendre part au titre d'expert ou de membre du jury.

Une démarche fondée sur la preuve, le débat et l'indépendance

Par souci d'indépendance quant à la démarche et aux résultats, et bien que financée par le ministère des sports, l'organisation de la conférence est confiée à un comité d'organisation indépendant installée par madame la ministre des sports en juillet 2019. Ce comité est composé de mesdames Eloi-Roux (IGEN) et Giampino (présidente du HCFEA), de messieurs Catteau (Professeur agrégé STAPS en retraite) et Maudet (IGJS) et de monsieur Gouju (conseiller scientifique auprès de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche) à qui il a été confié la présidence du jury. Monsieur Blanc, responsable de projet interministériel entre le ministère des sports et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, a reçu la mission de mettre en œuvre la conférence. Il assiste le comité d'organisation et assure l'interface avec les services de la Direction de Sports.

Le comité d'organisation est souverain pour déterminer les questions, solliciter les experts et inviter un jury.

Une conférence de consensus débute par l'identification des questions au sujet desquelles on souhaite apporter des réponses précises. Celles-ci ont été déterminées et formulées par le comité d'organisation. Elles se regroupent en 6 chapitres ou thématiques :

- Définition du concept
- Finalités de son usage

- Repères pour une certification
- Repères didactiques et pédagogiques pour sa construction, notamment chez les jeunes enfants
- Contextes matériels et/ou institutionnels de la construction et de la certification
- Compétence à l'encadrement de la construction de l'aisance aquatique.

Dès lors, un ensemble de personnes, experts reconnus pour leurs travaux ou personnes engagées institutionnellement, sont sollicités pour proposer des réponses à ces questions. Les propositions des experts se traduisent par des contributions écrites transmises en amont de la conférence. Elles seront publiées in extenso sur le site de la conférence et librement accessibles au grand public.

Lors de la conférence publique, les experts seront invités à présenter un résumé de leur contribution écrite au sein d'une table ronde en compagnie d'autres experts sollicités sur la même thématique (format du symposium).

Parallèlement, un appel à projet a été lancé destiné à produire un état de la littérature ou un recensement de pratiques en lien avec les thématiques de la conférence.

A l'issue de la conférence, un jury composé de personnalités indépendantes sera chargé de faire une synthèse des consensus et dissensus de façon à éclairer le plus opérationnellement possible, les éléments d'une politique publique volontariste. Cette synthèse prendra la forme d'un rapport du jury détaillant un certain nombre de recommandations. Il se fondera sur les contributions écrites, les revues de littérature et les échanges occasionnés avec le public lors des présentations orales au sein des tables rondes.

Les contributions des experts

Les experts pressentis sont invités à une réunion le **9 octobre** au ministère des sports pour une présentation détaillée des thématiques et des questions posées.

Les contributions qui leur sont demandées s'attacheront à l'opérationnalité et au pragmatisme des réponses mais également à leur caractère éventuellement innovant.

Il est attendu que les contributions ne se contentent pas de reprendre l'état actuel d'une question, d'un droit, d'un règlement ou d'une position mais fassent œuvre d'innovation, d'ouverture et de prospective. Les réponses n'ont pas à se situer en consensus ou en opposition, mais bien en avancée résolue en vue de la transformation significative d'une situation.

Les experts sont invités à produire une réponse écrite en 25 000 signes maximum (bibliographie comprise) comportant un résumé de 20 lignes maximum. Les experts s'engagent à céder leurs droits de façon que leur texte soit publié sur le site de la conférence et dans un ouvrage à diffusion restreinte édité par le ministère des sports.

Le retour des contributions est fixé au **10 décembre**, de façon que les membres du jury puissent en prendre connaissance et préparer les tables rondes de la façon la plus complète possible.

Lors de la conférence publique qui se tiendra les 20, 21 et 22 janvier, les communications seront organisées par thématique sous la forme de tables rondes ou symposium. Chaque

expert disposera de 10 mn de présentation orale de sa contribution. Les experts de chaque table ronde auront préalablement été destinataires des autres contributions. Suite aux exposés, 90 minutes d'échange avec le public sont prévues de façon que le temps d'échange soit supérieur au temps d'exposé.

Contribution du jury

A partir des contributions des experts, des revues de littérature, du recensement de pratiques, des présentations orales et des échanges avec le public, le jury travaillera sous la forme d'un séminaire fermé, les 23 et 24 janvier, au cours duquel il fera la synthèse des propositions de réponse aux questions de la conférence et rédigera ses recommandations. Le huis clos donnera lieu à un rapport court ensuite enrichi par le président sous la forme d'un rapport long intégrant les divers contributions et revue de littérature.